

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 22 mars deux mil vingt et un.
Par suite d'une convocation en date du 15/03/2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-deux mars deux mil vingt et un, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 12-2021	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, HAUTIER Sandra,

Absents excusés : Fanny MARLOT

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Laura Feig est désignée pour remplir cette fonction.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CMMA

Suite à la validation du projet de mise en place d'un défibrillateur au sein de la commune, le Maire expose la possibilité de demander une subvention de 25% auprès de la CMMA

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, le projet qui lui est présenté, décide de solliciter l'aide de la CMMA pour l'année 2021.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes,

Le 26 mars 2021

Le Maire, Lucie POLLET



Lucie POLLET

LUCIE POLLET
2021.03.26 16:32:27 +0100
Ref:20210326_162201_1-1-O
Signature numérique
le Maire